

Projet de loi de finances 2010

Titre 2 : mesures de personnel

Présentation aux organisations syndicales

1er octobre 2009



Une ligne directrice définie au budget pluriannuel 2009/2011:

- non remplacement d'un départ à la retraite sur deux
- 50 % de retour catégoriel permettant de mieux rémunérer les agents

Le PLF 2010 est caractérisé par :

- un cadre défini dès le PLF 2009
- des évolutions corrigées pour tenir compte de l'exécution des budgets 2008 et 2009

Dans le contexte contraint de mise en œuvre de la RGPP

Le choix structurant du MCC est de privilégier les recrutements :

- la **diminution d'emplois** prévue par le schéma d'emplois initialement voté **n'est pas intégralement respectée en 2009**,
- des **recrutements supplémentaires** ont pu être réalisés,
- en contrepartie, le retour catégoriel pour 2010 est donc moindre (en raison de l'objectif de suppressions non atteint).

Une masse salariale contrainte :

- mais **ajustée au volume des effectifs réels** du ministère après application du schéma d'emplois,
- et qui résulte aussi des **changements de périmètre**.

Dans ce contexte contraint, le MCC a obtenu lors des négociations de préparation budgétaire :

1° L'assouplissement du cadre des réductions d'emplois en les étalant sur 2008/2011 au lieu du triennal 2009/2011.

2° Le maintien du niveau des crédits de caractère social ou de formation.

1° L'assouplissement du cadre des réductions d'emplois

Rappel budget 2009/2011 :

Le Parlement a voté pour cet exercice budgétaire 415 suppressions réparties sur 3 ans, correspondant à un plan de 830 départs à la retraite.

PLF 2010 :

Le ministère a obtenu du ministère des finances un **assouplissement** : même exigence du niveau de suppressions sur une période élargie à 4 ans en tenant compte de l'exécution 2008.

1° L'assouplissement du cadre des réductions d'emplois

A. Évolution du plafond d'emplois

Le schéma d'emplois au titre de 2010, tel qu'il a été voté au PLF 2009/2011 était de : - **125 ETP** (140 suppressions et 15 créations).
En raison de l'avance prise en 2008 sur les diminutions d'emplois au MCC, le schéma d'emplois retenu pour 2010 est de - **65 ETP** (dont 15 créations).

		2 008	2 009	2 010	2 011	
Plafond d'emplois autorisé en LFI		11 741	11 731	11 520		
Mesures PLF	Suppressions d'emplois votées au titre de l'année en ETP	-106	-115	-140	-160	= -415
	Créations en ETP	30	12	15	20	
	Schéma d'emplois en ETP sur 3 ans (a)	-76	-103	-125	-140	= -368
Ajustement des schémas 2010 et 2011 en fonction de l'exécution 2008 (161 suppressions réalisées au delà de l'objectif de 76) et de la prévision d'exécution 2009 - (b)-(a)		-161	70	60	31	= 0
Gestion	Entrées (ETP) dont créations Pierrefitte et HADOPI	596	597	459		
	Sorties (ETP)	-833	-630	-524		
	Réalisation en ETP sur 4 ans (b)	-237	-33	-65	-109	

Mesures de périmètre

Transferts entrants :

- Centre des archives de Pierrefitte : + 10 ETPT par contribution interministérielle

Transferts sortants :

- Transferts dits « techniques » au profit des établissements publics : 41 ETPT, dont 15 ETPT transférés pour la création de Sèvres - Cité de la céramique.
- Décentralisation de l'Inventaire et des Monuments historiques : 55 ETPT.
- Contributions interministérielles : 14 ETPT (au profit notamment du Service des Achats de l'État, du conseil culturel de l'Union Pour la Méditerranée, du Conseil de la Création Artistique).

Les transferts sortants sont à envisager comme un outil au service de la **sincérité budgétaire de l'État. En effet, les emplois et crédits transférés sont destinés au service public culturel.**

Créations d'emplois

Le PLF 2010 met en œuvre les créations obtenues au PLF 2009/2011.

Ainsi, **15 emplois destinés au Centre des archives de Pierrefitte** sont créés :

- 3 ETPT en filière administrative
- 3 ETPT en filière technique et enseignement
- 3 ETPT en filière accueil et surveillance
- 6 ETPT en filière scientifique

Rappel : Le MCC a obtenu lors des négociations du PLF 2009/2011 que les créations sont effectuées en année pleine alors que les suppressions conservent l'effet mi-année. En d'autres termes, les créations bénéficient pleinement au ministère dès la première année alors que les suppressions s'étalent dans le temps par le jeu de report des EAP (effet année pleine).

Après suppressions, créations et mesures de périmètre, le plafond d'emplois 2010 du ministère connaît une **diminution de 0,92 % par rapport au PLF 2009**.

Construction du plafond d'emplois 2010 en ETPT	
Plafond LFI 2009	11 731
EAP des suppressions 2009	-57,5
Schéma d'emplois	.55
Suppressions 2010	-70
Créations 2010 (Centre des archives de Pierrefitte)	15
Transferts entrants	10
Pierrefitte	10
Transferts sortants	-110
Etablissements Publics	-41
Décentralisation MH et Inventaire	-55
Interministériel	-14
Plafond PLF 2010	11 519

En période de fortes tensions sur les finances publiques, cette évolution garantit au MCC les moyens en personnels de mettre en œuvre sa politique culturelle.

B. Évolution du Titre 2

Le Titre 2 traduit les ajustements en crédits liés à l'évolution du schéma d'emplois et l'impact des transferts.

Crédits de personnel Mission Culture en M€	LFI 2009	PLF 2010	Evolution 2009 / 2010
Programme Patrimoines	155,00	155,04	0,5%
Programme Création	50,30	50,39	1,9%
Programme Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	389,20	378,65	-2,7%
TOTAL MISSION CULTURE à structure courante	602,59	593,88	-1,6%
Crédits de personnel Mission Recherche en M€	LFI 2009	PLF 2010	Evolution 2009 / 2010
Programme Recherche culturelle et culture scientifique	35,17	35,48	0,9%
TOTAL MISSION RECHERCHE à structure courante	35,17	35,48	0,9%
	LFI 2009	PLF 2010	Evolution 2009 / 2010
Total Ministère en M€	637,75	629,36	-1,3%

Principales caractéristiques du Titre 2:

- une masse salariale adaptée aux modifications du schéma d'emplois (étalement sur 4 ans des réductions),
- une prise en compte des mesures générales (valeur du point, GIPA),
- le financement intégral des évolutions du CAS Pensions,
- le montant dévolu au financement des mesures catégorielles traduit les négociations sur le respect du schéma d'emplois non plus sur 3 ans mais sur 4 ans et l'impact du mécanisme de 50 % de retour catégoriel sur les suppressions d'emplois qui s'avère moindre.

Des mesures catégorielles adaptées à une moindre réduction du schéma d'emplois

Financement des mesures catégorielles 2,823 M€:

• **Mesures statutaires : 0,530 M€**

Poursuite de la requalification de la filière administrative (RGPP)

Poursuite de la requalification de la filière surveillance

Poursuite de la requalification de la filière métiers d'art

Poursuite de la requalification de la filière bâtiments de France

• **Mesures indemnitaires : 0,543 M€**

Plan de rattrapage de la filière administrative

Personnels de recherche

Conservateurs généraux du patrimoine

• **Mesures indemnitaires liées à la RGPP : 1,750 M€**

Prime de restructuration et indemnité conjoint

Prime de mobilité temporaire

Garantie indemnitaire

Au delà de ces mesures particulières, le ministère assurera le financement des réformes indemnitaires lancées comme la mise en place de la PFR pour les attachés et les administrateurs civils.

2° Les crédits relatifs au personnel hors Titre 2.

Ces crédits, inscrits sur le Titre 3 du budget, financent des dépenses qui ne sont pas directement versées aux agents mais qui contribuent à la politique sociale du MCC :

- financement de la protection sociale complémentaire : 0,3 M€
- crédits destinés à la formation des agents : 3,8 M€
- amélioration de la politique du logement : 1,6 M€
- participation au Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées dans la Fonction Publique : 1,6 M€